

N° CP

3<sup>e</sup> 128-07

Séance du

16 MARS 2007

### ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BATIE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR FORME PAR LA R.D. 13 BIS III ET D'UNE VOIE COMMUNALE A HUSSEREN-WESSERLING

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU l'avis du Domaine en date du 5 février 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ D'acquérir la propriété de la SCI NEPTUNE cadastrée sous :  
Commune de HUSSEREN-WESSERLING  
Section AC n° 110 lieudit "38 Grand Rue" avec 4 a 98 ca, sol, maison, au prix de 150 000 € étant entendu que la commune de HUSSEREN-WESSERLING s'est engagée à prendre en charge les frais de démolition du bâtiment implanté sur cette propriété ;
- ❖ De prendre en charge les honoraires de l'agent immobilier d'un montant de 7 500 € ;
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2007 ;
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 du budget départemental 2007.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet le 16 MARS 2007  
Publié le 23 MARS 2007  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH